



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N°5 – 2023/11/27

Objet : Approbation du rapport définitif de la CLECT du 18/10/2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/11/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, BOUCHET Joël, FIGAROL Gérard

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. GIMENO Michel a donné pouvoir à Mme RADURIAU Linda.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance :

Madame RADURIAU Linda a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que la 18 Octobre 2023, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Elle donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Deux points particuliers sont à approuver :

- La restitution des charges des bibliothèques d'Avène et de Lunas ;
- Le reversement dérogatoire des recettes d'IFER à la commune de Graissessac.

Madame le Maire rappelle que ce dernier doit être validé en application du IV de l'article 1609 nonies C du CGI.

Il est proposé au Conseil :

D'approuver le rapport de la CLECT du 18 Octobre 2023

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve le rapport de la CLECT

Fait en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :